



**PRÉFET  
DU CANTAL**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# La Lettre des Services de l'État dans le Cantal

LSE du 18 mai 2021

## #COVID19 : Point de situation - Etape du 19 mai



### POINT DE SITUATION VACCINATION DANS LE CANTAL

DONNÉES RECUEILLIES AU 16/05

Nombres de personnes ayant  
reçu une première injection

**55 186**

soit 38% de la population générale

Nombres de personnes ayant  
reçu une deuxième injection

**27 003**

soit 19% de la population vaccinée

Population de + de 75 ans ayant reçu :

une première injection

**76.5%**

une deuxième injection

**62%**



Le Président de la République a annoncé le 29 avril dernier la stratégie de réouverture qui doit permettre à tous les Français de retrouver, progressivement, la vie la plus normale possible.

Cette stratégie a fait l'objet de nombreuses concertations, au niveau national comme au niveau départemental avec les élus locaux et les acteurs socio-économiques.

**Cette nouvelle étape est aujourd'hui possible en raison de l'amélioration claire de la situation sanitaire, à laquelle les efforts des français, et notamment des cantaliens, ont largement contribué.**

Ainsi, dans le Cantal, pour la semaine glissante du 8 au 14 mai, le taux de positivité est de 3%, le taux d'incidence de 60 pour 100 000 habitants, et le taux d'incidence chez les plus de 65 ans de 55. Par ailleurs, au 17 mai, 27 personnes étaient hospitalisées, 2 personnes en soins critiques et 129 personnes décédées.

**19 mai**

ÉTAPE 2  
SAUF SITUATION  
SANITAIRE  
DÉPARTEMENTALE  
DÉGRADÉE

- Couvre-feu décalé à 21h
- Télétravail maintenu
- Réouverture\* des commerces
- Réouverture des terrasses, tables de 6 personnes maximum
- Réouverture\* des musées, monuments, cinémas, théâtres, salles de spectacles avec public assis  
800 INTÉRIEUR, 1000 EXTÉRIEUR
- Réouverture\* des établissements sportifs de plein air et couverts pour les spectateurs  
800 INTÉRIEUR, 1000 EXTÉRIEUR
- Reprise des activités sportives dans les lieux couverts et de plein air avec protocoles adaptés
- Rassemblements de plus de 10 personnes interdits

La mobilisation autour de la vaccination participe également à cette amélioration de la situation sanitaire. **Au 15 mai, 55 186 personnes ont reçu au moins 1 dose, soit 39 % de la population générale, et 27 003 personnes ont reçu deux doses, soit près de 20 % de la population du Cantal totalement vaccinée.** Parmi les personnes de plus de 75 ans, 76,5% ont reçu une dose de vaccin, et 62% les deux doses. Par ailleurs, il est à noter que sur la seule semaine du 10 au 16 mai, durant laquelle la campagne de vaccination s'est amplifiée, ce sont au total 11 086 nouvelles doses qui ont été administrées (7074 premières injections, 4012 secondes injections).

La campagne vaccinale va bien évidemment se poursuivre dans les prochaines semaines. Le préfet du Cantal tient à saluer toutes les personnes mobilisées pour permettre ce déploiement de la campagne de la vaccination : élus et agents des collectivités territoriales, personnels du SDIS, professionnels de santé, vétérinaires, membres de la Croix Rouge du Cantal et de la Protection Civile du Cantal. Dans ce contexte, la stratégie de réouverture du Gouvernement est guidée par trois principes : progressivité, prudence et vigilance.

### **Progressivité**

Pour éviter tout rebond épidémique, la levée des restrictions et les réouvertures sont planifiées par étapes, avec un assouplissement progressif des protocoles aux 19 mai, 9 juin et 30 juin.

En toute logique, les réouvertures seront plus rapides en extérieur et dans les lieux où la circulation des personnes est facilitée que dans les lieux clos où les personnes sont statiques.

### **Prudence**

Plusieurs instruments permettront de minimiser les risques. Ce sont le couvre-feu qui sera maintenu jusqu'à fin juin, un pass sanitaire à compter du 9 juin pour certains lieux pouvant accueillir plus de 1000 personnes, la mise en place de protocoles, et enfin, la possibilité d'activer des freins d'urgence, en concertation avec les élus locaux, dans les territoires où la situation se dégraderait significativement et rapidement.

Associé à ces outils de prudence, la campagne de vaccination se poursuit et s'élargit à l'ensemble des Français à compter de la mi-juin.

### **Vigilance individuelle et collective**

La réussite de ces étapes repose sur l'implication de chacun. Nous devons continuer de respecter les gestes barrières et les règles de prudence pour quelque temps encore, dans un contexte où nous allons progressivement retrouver une vie normale.

Pour plus d'informations veuillez consulter le dossier de presse sur la stratégie et l'agenda de réouverture, disponible via le lien suivant :

[DOSSIER DE PRESSE](#)

## **Renouvellement des obligations de port du masque dans le Cantal**



**PRÉFET  
DU CANTAL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

**POUR TOUTES LES PERSONNES DE ONZE ANS ET PLUS**  
(dispositions valables jusqu'au 9 juin 2021 inclus)



DE 7H30 À 20H00, SUR LES COMMUNES D'ARPAJON-SUR-CÈRE, D'AURILLAC, DE MAURIAC, DE SAINT-FLOUR, DE SALERS, ET DE TOURNEMIRE LORSQU'ELLES ACCÈDENT OU DEMEURENT DANS LES RUES LISTÉES DANS L'ARRÊTÉ N°2021-382 DU 31 MARS 2021



AUX ABORDS IMMÉDIATS\* DES CRÈCHES, DES ÉCOLES, DES COLLÈGES, DES LYCÉES ET DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR SUR L'ENSEMBLE DES COMMUNES DU CANTAL, DU LUNDI AU VENDREDI DE 7H30 À 21H00 ET LE SAMEDI DE 7H30 À 13H00 (\*Hors jours fériés).



LES SAMEDIS, DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS DE 7H30 À 21H00, AUX ABORDS IMMÉDIATS\* DES COMMERCES DE LA STATION DE SPORTS D'HIVER DU LIORAN SITUÉE SUR LA COMMUNE DE LAVEISSIERE



AUX ABORDS IMMÉDIATS \* ET DANS TOUTES LES GARES FERROVIAIRES DU DÉPARTEMENT DE 7H30 À 21H00



AUX ARRÊTS DES TRANSPORTS INTRA-URBAINS ET INTER-URBAINS DU DÉPARTEMENT DE 7H30 À 21H00



AUX ABORDS IMMÉDIATS\* DE L'AÉROGARE D'AURILLAC DE 6H30 À 22H00



SUR LES PARKINGS DES COMMERCES ET DES ZONES COMMERCIALES DU DÉPARTEMENT DE 7H30 À 21H00



DANS LE CADRE D'UN RASSEMBLEMENT, RÉUNION OU ACTIVITÉ SUR LA VOIE PUBLIQUE OU DANS UN LIEU OUVERT AU PUBLIC DE PLUS DE SIX PERSONNES, QUI NE SONT PAS SOUMIS AUX INTERDICTIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 3 DU DÉCRET N° 2020-1310 DU 29 OCTOBRE 2020.

\*DANS UN RAYON DE 30 MÈTRES AUTOUR DES ENTRÉES ET SORTIES DES ÉTABLISSEMENTS.

Grâce à l'amélioration de la situation sanitaire, la stratégie de levée progressive des restrictions se poursuit avec une nouvelle étape à compter de ce mercredi 19 mai.

**Afin de conforter cette tendance à la baisse de la circulation du virus, qui permettra d'envisager les autres étapes du déconfinement, le respect des mesures barrières demeure indispensable.**

Aussi, **en complément des mesures d'application nationale, le préfet a renouvelé, jusqu'au 9 juin inclus, l'obligation de port du masque dans certains lieux.** Par ailleurs, à la demande des maires concernés, afin de tenir compte de la hausse de la fréquentation touristique, cette obligation a été étendue à de nouvelles zones (Salers, Tournemire, station du Lioran).

**Ainsi, le port du masque est obligatoire pour toutes les personnes de onze ans et plus, dans les lieux rappelés dans l'infographie ci-dessus.**

Plus d'information sur : <http://www.cantal.gouv.fr/>

## La campagne PAC



**Plus de 8,2 milliards d'euros déjà versés aux agriculteurs au titre de la PAC 2020**

Les paiements au titre de la campagne PAC 2020 sont désormais quasiment finalisés. Depuis le mois d'octobre 2020, plus de 8,2 milliards d'euros ont pu être versés à plus de 450 000 agriculteurs sur le territoire national.

Dans le Cantal, depuis le 16 octobre 2020, 73 688 000 € d'aides découplées et 63 763 000 € d'indemnités compensatoires de handicaps naturels ont été versés respectivement aux 4300 agriculteurs, correspondant à plus de 99,9 % des demandes.

Les aides couplées ont également été versées : 31 145 000 € d'aides couplées animales et depuis le 3 mars 2021, et 157 000 € d'aides couplées végétales.

Par ailleurs, les mesures agro-environnementales et climatiques ainsi que les aides à l'agriculture biologique sont versées également depuis le 3 mars. À ce stade, ces versements correspondent à 2 951 000 €, soit plus de 90 % des dossiers.

**La date limite de paiement est fixée au 30 juin 2021.**

Dans un contexte marqué par la crise sanitaire, la mobilisation des agents de la Direction Départementale des Territoires du Cantal et de la délégation régionale de l'agence de services et de paiements a permis d'assurer le versement de ces aides.

## Prévention routière



**En 2020, le département du Cantal enregistrait une hausse du nombre d'accidents et de blessés, (125 accidents et 146 blessés, contre 87 accidents et 87 blessés en 2019),** contrairement aux indicateurs nationaux qui étaient à la baisse, baisse attribuée en partie à la période de confinement.

**Cette hausse semble se confirmer en 2021, avec du 1er janvier 2021 au 30 avril 2021, 28 (\*) accidents constatés sur les routes du Cantal (22 sur la même période 2020), entraînant 31 (\*) blessés (29 sur la même période 2020). (\* chiffres non consolidés à ce jour).**

A noter également, une augmentation significative des infractions entraînant des suspensions de permis de conduire, notamment en matière de stupéfiants.

Dans ce contexte, les actions de prévention et de sensibilisations prennent tout leur sens, et chaque année, le Plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) permet de financer les porteurs de projets, publics ou privés, qui souhaitent mettre en œuvre des actions au niveau départemental. L'objectif étant de lutter contre toute forme d'insécurité sur les routes.

Le bureau éducation et sécurité routière de la préfecture du Cantal s'est également associée à l'action « sac à pain », initiée par la préfecture de région.

**Cette action est pensée de manière à toucher un maximum de personne avec un objet grand public, de la vie de tous les jours.**

Elle a pour but de sensibiliser les usagers de la route en imprimant sur **70 000 sacs à pain, répartis dans 65 boulangeries partenaires**, un message de sécurité routière et sur les éventuels dangers que l'on peut rencontrer sur les routes.

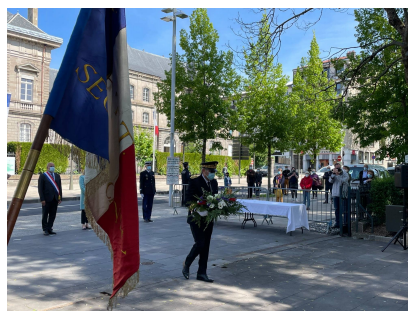
En complément des actions de prévention, les actions de contrôle par les

forçés de l'ordre constituent aussi un des moyens de lutte contre l'accidentalité routière, en repérant notamment les comportements à risque, générateurs d'accidents et de drames humains.

## Cérémonie du 8 mai



Serge Castel, préfet du Cantal, a présidé la cérémonie commémorative du 76<sup>e</sup> anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945, en présence des autorités civiles et militaires du département au monument aux Morts à Aurillac.



Dans le cadre de cette commémoration, afin de perpétuer le devoir de mémoire et les valeurs de solidarité du monde combattant, deux jeunes néo-citoyens de l'association Unis-Cité du Cantal ont collecté des fonds en faveur du Bleuets de France le vendredi 7 mai, après une sensibilisation à la citoyenneté et au devoir de mémoire délivrée par Messaline SCHULTZ, directrice de l'ONACVG du Cantal, à l'ensemble des jeunes en service civique.

## 10 mai 2021 : Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions



La date du 10 mai est instituée depuis 2006 comme la journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions.

Dans le cadre de cette journée de commémoration, Cécilia Mourgues, sous-préfète à la relance, a présidé une cérémonie en format restreint ce lundi 10 mai place des Droits de l'Homme à Aurillac, en présence des autorités civiles et militaires.

Lors de cette cérémonie, deux élèves de quatrième du collège La Ponétie d'Aurillac, membres de l'association FAAACE (France, Afrique, Amérique, Asie, Caraïbes, Europe), ont lu des textes pour rendre hommage à la mémoire des esclaves. Ces élèves étaient encadrées par M. Amalric, professeur au lycée Emile Duclaux et représentant régional de l'UNESCO.

La sous-préfète a ensuite rappelé lors de son discours qu'il y a 20 ans, la loi Taubira était adoptée pour acter la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité.



[www.cantal.gouv.fr](http://www.cantal.gouv.fr)

© 2021 Préfecture du Cantal

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}  
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Préfecture du Cantal.

[Se désinscrire](#)

Envoyé par  
 **sendinblue**